

Communication concernant votre contrat d'assurance-vie : Echange Automatique d'Informations

Le 29 Octobre 2014, 51 pays, dont les 28 pays membres de l'UE, ont signé un Accord multilatéral qui activera l'échange automatique d'informations en matière fiscale. Depuis lors, près de 100 pays ont signé cet accord à travers le monde.

Cette nouvelle norme globale qui vise à combattre la fraude et l'évasion fiscale grâce à une transparence accrue, est applicable à toutes les institutions financières basées dans un des pays ayant signé cet accord.

En tant que signataire, le Grand-Duché du Luxembourg s'est engagé à mettre en place un échange d'informations dès le **1er janvier 2017** sur base des comptes existants au 1er janvier 2016. Les sociétés d'assurance-vie **Private Estate Life** et **Altraplan Luxembourg**, toutes deux membres du groupe NPG Wealth Management (NPG), auront donc l'obligation d'échanger certaines informations concernant chaque titulaire de police d'assurance, qu'il soit personne physique ou morale, résidant dans un autre pays de l'Union Européenne ou dans un autre pays signataire de l'accord.

Ces informations seront transmises à l'administration fiscale luxembourgeoise sur une base annuelle. Celle-ci les transmettra ensuite aux autorités fiscales du pays de résidence de chaque titulaire de police.

Dans un souci de conformité, et dans l'attente de la transposition de la Directive en droit national, le groupe NPG travaille actuellement à l'adaptation de ses processus et systèmes internes afin de répondre aux futures obligations de déclaration, comprenant notamment **l'identité du preneur d'assurance, la valeur de la police au 31 décembre ainsi que la performance sur l'année écoulée.**

Cette nouvelle norme n'a pas d'impact direct sur votre situation en tant que client pour autant que vous soyez en conformité avec les règles fiscales en application dans votre pays de résidence. Si tel n'était pas le cas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour le faire.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre gestionnaire ou intermédiaire en cas de questions additionnelles sur votre situation personnelle.

De par son cadre unique de protection, sa grande flexibilité d'investissement et sa volonté affichée de transparence, le Luxembourg confirme son statut de centre financier clé à l'échelle européenne. Avec 21 milliards d'euros de collectes transfrontalières, il est par ailleurs reconnu pour la qualité de ses contrats d'assurance-vie à des fins de structuration patrimoniale.

Fort de notre expertise et expérience, le groupe NPG reste résolument engagé à accompagner ses clients au travers de solutions performantes et adaptées dans un cadre légal toujours plus sophistiqué et totalement transparent.

Au nom de NPG Wealth Management, nous tenons à vous remercier de votre confiance et restons à votre disposition pour toute question.